

# Politique de protection des personnes : ZOART

## 1. Cadre légal et engagement

ZOART est une association sans but lucratif (ASBL) régie par le Code des sociétés et des associations (CSA – Belgique).

Dans ce cadre, l'organisation s'engage à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux des personnes impliquées dans ses activités, conformément aux principes de dignité humaine, d'égalité, de non-discrimination et de sécurité.

ZOART adopte une politique de safeguarding visant à prévenir toute forme de violence, d'abus, de harcèlement ou de discrimination dans le cadre de ses activités artistiques, culturelles et éducatives.

## 2. Champ d'application

Cette politique s'applique à :

- L'ensemble des artistes accompagnés
- Les participant·es aux activités, ateliers et festivals
- Les membres de l'équipe et prestataires
- Les partenaires institutionnels et culturels
- Le public des événements organisés par ZOART

## 3. Principes directeurs

ZOART applique les principes suivants :

- Respect de la dignité, de l'intégrité et des droits fondamentaux de toute personne
- Tolérance zéro à l'égard de toute forme de violence, harcèlement, abus ou discrimination
- Égalité de traitement et inclusion, indépendamment du genre, de l'origine, de l'âge ou de tout autre statut
- Confidentialité stricte dans le traitement des signalements
- Responsabilité partagée entre l'organisation, ses partenaires et intervenant·es

## 4. Prévention et bonnes pratiques

ZOART met en œuvre des mesures préventives adaptées à son activité culturelle :

- Sélection de partenaires, intervenant·es et prestataires alignés avec les valeurs de l'organisation
- Définition de cadres contractuels et opérationnels clairs pour les activités
- Attention particulière aux publics vulnérables, notamment les jeunes participant·es aux ateliers
- Sensibilisation continue de l'équipe aux enjeux de safeguarding, d'éthique et d'inclusion
- Intégration des principes de protection dans la conception des projets et événements

## 5. Procédure de signalement

Toute personne impliquée dans les activités de ZOART peut signaler un comportement inapproprié, une situation de risque ou toute forme d'abus, de harcèlement ou de discrimination.

Les signalements sont traités avec confidentialité, impartialité et diligence.

Les personnes concernées peuvent contacter directement :

Contact Safeguarding ZOART

Nom : Bouchra Hbali (Directrice)

Email : bouchra@zoartmusic.com]

Téléphone : +32 485 445 418

Principes appliqués :

- Traitement confidentiel et rapide de toute alerte
- Protection de la personne signalante contre toute forme de représailles
- Évaluation des faits et mise en place de mesures appropriées (médiation, avertissement, exclusion ou autres actions nécessaires)

## 6. Gouvernance et responsabilité

La mise en œuvre et le suivi de cette politique relèvent de la direction de ZOART, sous la supervision de l'Organe d'Administration de l'ASBL.

La politique est intégrée dans les pratiques organisationnelles et peut être révisée en fonction de l'évolution du cadre légal ou des activités de l'association.

## 7. Conformité

ZOART s'engage à respecter l'ensemble des obligations légales belges en matière de droit du travail, nondiscrimination, protection des mineurs et sécurité des personnes, ainsi que les bonnes pratiques sectorielles en vigueur dans le secteur culturel.